



Comité Technique Paritaire de l'INRA du 31 janvier 2008

Bref compte-rendu de la CGT-INRA *

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site Intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - site Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>
Document réalisé le 5 mars 2008

Déclaration liminaire de la CGT-Inra : annexe 1

Motion intersyndicale : annexe 2

Motion CGTG-Inra : annexe 3

BUDGET 2008 - présentation de la politique de l'emploi

Le budget a été commenté et présenté par L. Hemidy de la DRH.

Le plafond d'emplois INRA pour 2007 (plafond est une nouvelle notion sortie de la LOLF) est de 9.475 et pour 2008 de 9.566.

C'est l'extension en année pleine qui fait que le chiffre 2008 est supérieur à 2007 ; autrement dit le nombre de postes en ETP (équivalents temps plein) stagne.

Chercheurs titulaires : 1.807, les requalifications emplois chercheurs donnent 8 DR en plus.

Ingénieurs & Techniciens : 6484 en 2008.

Diminution dans les petites catégories :

Catégorie C : – 52 postes

Catégorie B : même effectif

Catégorie A : + 36

340 CDD correspondent à des ETP non occupés.

Bilan : aucune création nette

Recrutements prévus en 2008 :

Chercheurs : 75 CR et 4 DR

ITA : 241 au total soit 36 IR, 59 IE, 34 AI, 67 TR et 45 Adjoints Techniques

PACTE : 15 « Embauches »

Contrats d'apprentissage : 35

CIPP : 193 postes proposés aux concours internes sur place en 2008

Revalorisation des bourses INRA : + 8 %

La CFTC dans son intervention réclame spécifiquement un plan de transformation d'emplois pour reclasser des agents des catégories C et B et la CGT en fait autant en y adjoignant les A, notamment les AI.

MG parle d'une pause dans les suppressions d'emplois en catégorie C (la DG commencerait à nous entendre quand nous disons qu'il y a de plus en plus un manque suite à ses suppressions et à leurs conversions en postes de catégories B ou A...).

Discussion sur le Budget ADAS : un petit plus en 2008 selon la DG, insuffisant aux yeux de nos camarades investis dans ce secteur.

Une brève incise est faite par M. Eddi sur la VAE pour requalifier les personnes, ce qui se veut une réponse à la demande d'un plan de TE, la DRH évoque un chantier visant à l'analyse des différents emplois contractuels existants à l'INRA.

* Il est incomplet car une partie des contributions n'était pas encore disponible à cette date...

Prime informatique

La direction générale (L.H. de la DRH) présente l'historique de cette prime et revient sur le fait qu'en théorie tous ceux qui la touchent devraient faire partie de CATI (pour Centre Automatisés de Traitement de l'Information). Ces CATIs n'auraient jamais existé vraiment à l'INRA sous la forme réglementaire sous laquelle ils seraient censés exister...et existeraient dans d'autres EPST ; ce qui ferait que la prime (attribuée après examen rappelons-le) concernerait plus de 400 agents à l'INRA contre seulement 200 au CNRS, que cette situation peut nous attirer des ennuis et M. Eddi a donc décidé de prendre à bras le corps cette question.

En tout état de cause, moins d'agents la toucheront : il ne sait pas dire combien, que certains qui la touchent ne la toucheront plus et qu'au contraire certains qui ne la touchent pas y auront droit...

L'intervention CGT à consister à s'opposer aux pertes de pouvoir d'achat d'où qu'elles viennent, donc a priori à refuser une baisse de revenus si des agents en viennent à ne plus bénéficier de cette prime (dont le montant est important en regard des salaires).

Par ailleurs, la CGT reste opposée au système des primes quelles qu'elles soient, y compris à l'origine la CGT a combattu cette prime informatique (au départ faite pour attirer et retenir les informaticiens à l'INRA ou dans les autres EPST) et plaide toujours pour leur intégration dans le salaire.

Peu ou prou, les autres OS ont dit des choses comparables : la CFTC a repris ce qui était autrefois une vieille revendication CGT-Inra (perdue de vue ?), c'est à dire requalifier les emplois informatiques de façon à ce que le niveau salarial soit équivalent à salaire + primes. Ce qui apparaît comme la plus élégante des solutions pour que personne n'y perde.

La CGT s'est étonnée que cette remise à plat allant dans le sens d'un manque à gagner pour certains agents arrive maintenant pour un état de fait qui dure depuis plus de trente ans... et ne peut s'empêcher de faire un parallèle entre toutes les réformes ou restructurations qui attaquent les EPST. Un parallèle audacieux a été fait avec la Commission Nationale des Outils Communs (CNOC)... Autrement dit, s'agit-il encore là de la partie émergente d'un iceberg remettant en cause de nombreuses situations ?

Actualisation de la Commission Nationale d'Actions Sociales

Ce CR sera fait ultérieurement sachant qu'il a été obtenu le maintien de la CNAS que la Direction Générale voulait modifier substantiellement. A suivre...

Opération de délocalisation du GEVES

Les mesures présentées à ce CTP ne concernent que les agents Inra du GEVES mais des mesures identiques ont déjà été proposées aux agents de droit privé du GIP.

Quid des agents sous contrat de droit privé qui n'acceptent pas le transfert imposé sur Angers ? Nous rappelons que pour la CGT-Inra tous les agents du GEVES doivent être traités de la même manière et avec les mêmes garanties.

Réponse de la DG : les agents de droit privé qui ne souhaitent pas aller à Angers sont considérés comme démissionnaires du GIP, cette notion est nécessaire pour ouvrir les droits à prime de licenciement et indemnités de chômage. Sur 22 agents GIP, 11 vont aller à Angers et 11 sont démissionnaires. On peut vous remettre la note concernant les mesures d'accompagnement pour les agents GIP.

Question sur la composition du comité de suivi des agents du GEVES

Réponse de la DG : 2 comités vont être mis en place. un pour les agents du GIP (qui travaille déjà !!!), un autre pour les agents Inra sera mis en place en mars 2008 mais sa composition n'est pas encore arrêtée.

Dans les mesures il est dit que "la communauté d'agglomération s'engage à mettre en place [...] une instance de traitement des demandes de logement HLM"... pouvez-vous préciser ?

Réponse de la DG : pas de précision importante... reprises des termes de la note.

Remarque sur la "générosité du GEVES" qui prendra en charge les frais de déplacements pour recherche d'un logement dans la limite d'une nuit et de deux jours ! La note précise aussi que "des autorisations d'absence supplémentaires pourront... être accordées après accord de la direction du GEVES". D'accord mais il convient de préciser la règle pour que tous les agents en bénéficient et que ce ne soit pas le fait du prince.

Centre de Lille

La DG donne les éléments (à peu près identiques à ceux que nous avons eu à l'AG de Lille le 8 janvier dernier) : Pour le LGPTA, si possible création d'une UMR avec l'université avec délocalisation dans les locaux de l'Université.

Pour les SDAR l'idée (en cours d'étude) serait de déplacer l'équipe sur le site de Mons.

Question du statut juridique du site, l'Inra est-il propriétaire ?

Réponse de la DG : Non ... L'Inra à la main ... mais n'est pas propriétaire c'est plus compliqué que cela (!!! ???)

Le président de centre actuellement en fonction s'est engagé, devant les personnels réunis en AG (le 8/01/08), à prendre le temps pour la gestion de ces restructurations. Pour la GRH, il s'est donc engagé sur un délai de 4 ans au minimum.

Réponse de la DG : Le dossier n'est pas encore finalisé. Il est encore à l'étude, je serai bien étonné que le PC se soit engagé sur un délai de 4 ans dans ces conditions. De notre côté tant que les scénarios ne sont pas connus nous ne prenons pas de tels engagements.

Point d'information sur les modalités d'accessibilité aux documents préparatoires des CTP

La DRH ne veut plus envoyer de documents papiers par Chronopost (économies) ; elle est prête à payer des portables aux titulaires. Nous avons dit que nous voulions des moyens pour préparer les CTP et que cela ne concernait pas que les titulaires et que le problème était l'absence de moyens pour les syndicats dans les centres (notamment imprimante dans les salles syndicales).

Questions diverses

- Erreur décompte jour de grève : La source du problème vient de la taille et de la complexité « grand livre blanc de la paye » trop importantes pour être "bien" lu sans échapper de lignes. Il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté des collègues du service de la paie... L'erreur sera rectifiée au plus vite. La DRH nous a remercié de l'avoir signalé...
- Rapprochement de l'Agrocampus de Rennes et de l'INH d'Angers « grand ouest » : c'est un projet DGER (ministère de l'agriculture) et ça va sans doute changer nos relations avec ce grand partenaire. On n'en sait pas plus !
- Institut de formation des cadres : issu du rapport de P.H. Duée ; va monter en puissance. C'est toute la formation pour les "porteurs de projets" mise en place par l'INRA : encore une part du budget "formation" qui ne va pas aux besoins des agents mais à ceux de l'Institut.
- Prime de fin de grade (Question CFDT) : 300 bénéficiaires à l'INRA, environ, le chiffre exact est de plus de 300.
- Départ J.C. Subtil (Question : CFDT) : Olivier Philipe le remplace + appui RH dans les centres et les départements.
- Indemnité de résidence : ce point devrait être traité au prochain CTP (en fait, il n'est pas inscrit mais la CGT-Inra redemande sa mise à l'ordre du jour du CTP du 18 mars 2008).
- Rachat des jours de RTT : 2512 demandeurs (en majorité des cat A) ; 9873 jours (essentiellement par 4 j) ; 1,1 million d'euros pris sur le budget INRA ; sera payé en décembre et janvier. La DRH veut revoir le fonctionnement des comptes épargne temps (certainement pour diminuer l'effet de cette mesure).

Déclaration liminaire de la CGT-INRA : annexe 1

Madame la Présidente,

Il n'est pas coutume que la CGT-Inra vous interpelle personnellement dans sa déclaration liminaire au Comité Technique Paritaire de l'Institut. Mais, les responsabilités que vous avez prises ces derniers temps dans ce que nous qualifions (comme bien d'autres) de dispositif de démantèlement de la Recherche Publique qu'organise le gouvernement Sarkozy nous amènent à vous poser, à vous Madame la Présidente, directement des questions sur vos actions et leurs éventuelles conséquences pour le devenir de l'Institut et celui de ses personnels.

Nous avons ainsi appris que vous étiez une des deux personnalités du monde de la Recherche Publique à avoir participé à la Commission Attali dite «*pour la libération de la croissance française*». Le rapport Attali vient d'être rendu public. Il suscite de nombreuses réactions dans toutes les professions, qui l'interprètent, à notre avis à juste titre, comme une opération de dérégulation totale du monde du travail. Pour la recherche, ce rapport propose ni plus ni moins que de liquider le statut de titulaire des chercheurs pour le remplacer par des CDD ! La décision 30 indique «*Recruter et financer (salaires, frais de fonctionnement et équipements) tous les nouveaux chercheurs sur des contrats de 4 ans. À l'issue de cette période, une évaluation décidera si le projet pourra être prolongé. Aucun chercheur ne devra bénéficier de plus de deux (ou, exceptionnellement, trois) contrats de quatre ans successifs. Au bout de cette période, le chercheur pourrait évoluer vers un contrat à durée indéterminée de « directeur de recherche », vers une activité d'enseignement, ou vers l'entreprise privée*». Avant même que ce rapport soit officiellement avalisé, M. Sarkozy s'est d'ailleurs précipité pour faire sienne cette mesure en déclarant avant-hier à Orsay (29/12/08 cérémonie pour le prix Nobel à M. Albert Fert) vouloir l'appliquer aux nouveaux chercheurs à recruter (Cf. http://www.sncs.fr/IMG/pdf/discours_sarkozy_ceremonie_Fert_28jan2007-1.pdf). Nul doute que si c'est cela l'avenir de précarité réservé aux chercheurs, celui des ITA ne peut qu'être encore pire ! Madame la Présidente, vous nous avez souvent affirmé vouloir préserver ce statut de titulaire, qui permet à la fois de maintenir une certaine indépendance des recherches et la possibilité de développer celles-ci sur le long terme. En ce cas, **nous vous demandons ici solennellement de vous désolidariser publiquement de ces propositions du rapport Attali et de demander leur non-prise en compte.**

La CGT-Inra, quant à elle, se battra avec acharnement pour le maintien du statut de titulaire de chercheur à temps plein comme pour toutes les catégories ITA. Pas au seul regard de notre mission première, la défense des personnels mais aussi parce que comme beaucoup en France nous considérons que ce sont là les garanties minimales d'une certaine impartialité de nos travaux.

Le même rapport Attali se prononce pour la mise en place de «*10 pôles universitaires de taille mondiale*» (Décision 24), en ajoutant «*Une fois les Pôles universitaires pluridisciplinaires en place, le schéma (du système de recherche NDLR) devra évoluer vers un ensemble d'agences spécialisées par grands thèmes conjuguant le rôle d'agence de financement pour des équipes universitaires externes, sur appel d'offres, et le support de ses laboratoires propres, sur les modèles, efficaces, des États-Unis comme de la Grande-Bretagne.*», puis «*Le CNRS doit se concentrer sur ses laboratoires propres et sérieusement réduire le nombre de ses unités mixtes afin d'éviter l'émiettement de ses chercheurs et de ses ressources. Seuls les laboratoires les plus stratégiques au plan international (...) resteront des instituts du CNRS.*». Là encore, M. Sarkozy vient d'enfoncer le clou en annonçant qu'«*A terme les organismes ne devraient consacrer en propre que les activités qui gagnent à être organisées et coordonnées au niveau national. (...) Toutes les autres activités ont vocation à se développer dans les laboratoires universitaires.*»

Du directeur de recherches à l'agent technique, tous les personnels savent ce que cela peut signifier : passage d'une majorité d'UMR et de leurs personnels INRA sous la houlette des universités et de leurs mandarins locaux aux pouvoirs démultipliés par la LRU (dont la CGT-Inra demande toujours l'abrogation), resserrement de l'INRA sur ses axes les plus stratégiques avec fermetures d'unités voire de centres et la mobilité imposée aux personnels... Ce que la Mission d'Aubert est chargée de concocter pour le printemps. Vous avez été auditionnée par cette mission. Rien n'a filtré de votre audition. **Nous aimerions donc savoir ce que vous y avez dit en défense de l'INRA, des extraits du rapport Attali ou bien comme nous osons l'espérer, l'exigence de l'abandon du transfert des UMR sous tutelle unique des universités et du maintien des personnels INRA affectés en UMR sous gestion INRA ?**

Certes, le rapport Attali affiche aussi un objectif de renforcement des organismes spécialisés «*disposant de grands équipements*» (un lien avec la CNOC¹ ?) dont l'INRA... mais sur la base de «*financements sur projets et à la performance*» (Décision 29). Le rapport ose même ajouter la nécessité de conduire «*de grands projets à court terme (3 ans !)*». A croire que vous étiez endormie lors de la lecture finale ! Vous êtes en effet bien placée, peut-être même mieux que nous, pour savoir qu'il est illusoire de prétendre développer des recherches, même finalisées sur OGM, biodiversité ou changement climatique par exemple, sur du «*court terme à 3 ans*» et que celles-ci, pour être efficaces, doivent nécessairement s'appuyer sur une pérennité des équipes et de leurs moyens humains et financiers. **Là encore, nous vous demandons de vous désolidariser des conclusions de ce rapport.**

Pour sa part, la CGT-Inra rejette la politique qui consiste à conduire la Recherche Publique à coup de projets, à coup d'injections ciblées d'argent (ANR) à la durabilité pour le moins provisoire. C'est

¹ CNOC : Commission Nationale des Outils Collectifs

NE PAS AFFICHER

abandonner toute vision sur le long terme dont nos tutelles semblent faire une règle absolue ! Précarité dans les programmes et précarité dans les personnels ne peuvent que conduire la Recherche Publique hors de l'intérêt public. A nouveau, nous demandons l'arrêt de l'ANR et la redistribution de ses crédits vers le soutien de base des unités.

Votre réponse a pour nous d'autant plus d'importance que vous avez été nommée par M. Borloo et Mme Péresse à la présidence du Comité Opérationnel « Recherche » censé mettre en œuvre le « Grenelle de l'Environnement » et notamment proposer une stratégie nationale de recherche sur les thématiques correspondantes, dont de nombreuses recourent les recherches actuelles menées par des équipes INRA : agriculture durable et OGM, biodiversité, changement climatique... **Avez-vous l'intention de proposer de conforter ces équipes par des moyens financiers et humains durables ou bien, encore une fois, d'utiliser le milliard d'euros promis pour exacerber la concurrence entre équipes et accroître le volant de précaires ?**

Nous estimons que vous ne pouvez, sauf à vous déjuger vous-même, esquiver de répondre à ces questions qui intéressent tous les personnels INRA, et par-delà les citoyens attachés au développement de la recherche agronomique publique.

La CGT-Inra, quant à elle, demande la non prise en compte du rapport Attali.

Motion intersyndicale : annexe 2

Interpellée ainsi dès le début du CTP, la Présidente de l'INRA a refusé de désavouer les "décisions" du rapport Attali concernant la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

Devant ce refus, CGT, CFDT et CFTC ont proposé la motion suivante au vote du CTP :

« Le CTP, ayant pris connaissance des "décisions" du rapport Attali concernant la Recherche et l'Enseignement Supérieur rejette ses conclusions comme contraires au développement de la Recherche Publique, à la qualité du travail de Recherche et à l'intérêt des personnels. Il demande au gouvernement de ne pas prendre en compte ces propositions. »

Pour : 10 (CGT, CFDT, CFTC),

NPPV : 10 (Administration à la demande de Madame Guillou).

La motion est donc adoptée par le CTP.

Motion CGTG-Inra : annexe 3

Le syndicat CGTG du Centre INRA Antilles Guyane rassemblé au mot d'ordre de grève du 24 janvier 2008 sur le site du Centre INRA se déclare partie prenante de la forte revendication nationale des agents de la fonction publique exprimée en cette journée.

Considérant :

- la réduction des moyens humains et matériels mis à la disposition de notre Institut
- la réticence des autorités de tutelle (Ministères, DG) à dégager les crédits nécessaires au développement des programmes en cours
- la dégradation de nos conditions de travail en découlant

Considérant le dysfonctionnement des instances statutaires du Centre Antilles Guyane, le syndicat CGTG INRA exige

- la réactivation immédiate du conseil de gestion,
- du conseil scientifique
- la tenue régulière
- des conseils de services
- CLFP
- CURL
- des autres commissions

Et l'établissement immédiat d'un calendrier pour restaurer un débat démocratique et participatif sur les évolutions de notre Centre :

- Fusion annoncée APC URPV
- Externalisation des services collectifs
- Réduction du patrimoine immobilier
- Précarisation des emplois
- Difficulté de gestion des UMR

L'ensemble des syndiqués CGTG INRA.

Destinataire :

Mme la Présidente du CRAAG

Copie à :

Mme la Directrice Générale de l'INRA

Syndicat National CGT INRA

Syndicat CGTG

le Personnel du CRAAG